CENSVRE

D'VN LIVRE INTITVLE',

APOLOGIE

POVR LES CASVISTES, &c.

Imprimé à Paris l'an M. DC. LVII.

Faite par *MONSEIGNEVR*

L'ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME

EVESQVE D'ANGERS.

Sur l'imprimé

A ANGERS,

Chez PIERRE AVRIL Imprimeur ordinaire du Roy,

& de Monſeigneur l'Eueſque d'Angers.

M. DC. LVIII.

REQVESTE DES CVREZ D'ANGERS preſentée à Monſeigneur leur Eueſque.

Pour demander la Cenſure d'vn Liure intitulé, *Apologie pour les Caſuiſtes, &c.*

A Monſeigneur, Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reuerendiſsime Eueſque d'Angers.

MONSEIGNEVR,

Il y a long-temps que nous déplorons le renuerſement qu'vne foule de nouueaux Ecriuains fait tous les jours des plus certaines & des plus importantes regles de la Morale Chreſtienne. Mais la grandeur meſme de ce deſordre, & le nombre de ceux qui y auoient part nous a empeſchez de nous éleuer publiquement pour nous en plaindre, de peur que noſtre oppoſition ne ſeruiſt qu'à faire connoiſtre noſtre foibleſſe, & à irriter les Auteurs de ces nouueautez. Et pendant que nous attendions auec patience que Dieu nous donnaſt quelque ouuerture pour luy rendre le ſeruice que nous luy deuons, nous nous ſommes contentez de le prier qu'il priſt luy-meſme la defenſe de ſa cauſe.

Mais nous voyons maintenant, MONSEIGNEVR, ces prieres & ces vœux que nous faiſions plus heureuſemẽt accomplis que nous n'aurions oſé l'eſperer. Dieu a inſpiré aux Curez des principales villes de France de pourſuiure auec ardeur la condamnation de ces deteſtables opinions des Caſuiſtes modernes: Les peuples ſecondent le zele de leurs Paſteurs par l'horreur publique qu'ils en font paroiſtre & des-ja de grands Eueſques les ont foudroyées par leurs Cenſures.

Ainſi, MONSEIGNEVR, rien ne nous peut plus diſpenſer de témoigner librement nos ſentimens & l'auerſion que nous auons toûjours euë pour ces maximes pernicieuſes. On nous euſt peut-eſtre jugé trop hardis ſi nous les euſſions attaqué les premiers pendant que tous les autres demeuroient dans le ſilence. Mais apres que ceux d'entre nos Confreres que Dieu a établis dans les premieres villes du Royaume ſe ſont ſi hautement declarez, ce ſeroit à nous vne laſcheté criminelle de ne les pas ſuiure.

Il n'eſt pas raiſonnable, MONSEIGNEVR, que nous ſouffrions que ces erreurs des Caſuiſtes qui ſont maintenant ſi décriées dans la ville capitale de cét Eſtat par le zele vrayement eccleſiaſtique de Meſſieurs les Curez de Paris nos confreres auſquels nous nous ſommes joints il y a deux ans, & qui a eſté ſi genereuſement ſecondé par ceux de Roüen, de Sens, d'Amiens, d'Evreux & autres, trouuent des retraittes dans cette prouince & dans cette ville, puis qu'elles ſont par tout également dangereuſes. Et nous ſerions ſans doute plus coupables que les autres ſi nous negligions de recourir à voſtre Grandeur pour les faire condamner, puis qu'ayant tant de preuues de voſtre amour pour la pureté du chriſtianiſme, nous

ne pouuons pas craindre que nos efforts ſoient inutiles auprés de vous, & que vous n'appuyïez pas de voſtre authorité le deſir que nous auons de l'extinction de cette malheureuſe doctrine.

C'eſt, Monseignevr, vne entrepriſe digne de vous comme tant d'autres actions illuſtres que vous auez faites pour le bien de l'Egliſe & la conſeruation de ſa diſcipline. Il eſt juſte qu'apres auoir témoigné tant de vigueur & de fermeté contre les vſurpateurs de l'authorité que Dieu vous a confiée, vous n'en témoigniez pas moins contre les corrupteurs de la doctrine de l'Euangile, dont il ne vous a pas moins rendu le dépoſitaire.

Ainſi, Monseignevr, nous oſons eſperer ou pluſtoſt nous nous promettons auec aſſeurance que ce Dioceſe dont Dieu vous a donné la conduite ſera garanty de ces corruptions; Que cét horrible abregé de la Morale plus que payenne de ces Docteurs de relaſchement que leurs Defenſeurs meſmes en ont fait & qu'ils ont intitulé, *Apologie des Caſuiſtes, &c.* y ſera ſolennellement condamné; & que le venin mortel dont il eſt plein & qui eſt comme vn ramas de tout celuy qui eſt répandu dans leurs autres liures ſera rendu ſans force & ſans effet, par l'horreur qu'en donnera en le découurant l'Extrait imprimé des Propoſitions de ce méchant Liure, dreſſé par Meſſieurs les Curez de Paris, lequel nous auons attaché à cette Requeſte, & lequel nous employons, Monseignevr, dans la tres humble priere que nous vous faiſons au nom de tout voſtre peuple pour la condamnation de cette Apologie & de la doctrine qu'elle contient, comme manifeſtement contraire à toutes les loix naturelles, diuines & humaines, & comme également prejudiciable à l'Egliſe & à l'Eſtat, à la pieté Chreſtienne & à la ſeureté publique.

Signé,

M. GAVLTIER Chanoine Curé de la Trinité.
M. IOVSSELIN Bachelier en Droict Canon, Curé de Sainte Croix, & Député du Clergé.
I. ROVSSEAV Correcteur & Chanoine Curé de la Trinité.
M. ABESLARD Recteur Curé de S. Pierre, & Licencié en Theologie.
I. EMEREAV Curé de S. Iacques.
P. BOVCAVLT Curé de S. Denis:
VINCENT PIERRE LE GENDRE Curé de S. Maurille.
P. MAVGIN Curé de S. Nicolas, Bachelier en Droict Canon.
M. CORBIN Prieur Curé de S. Aignan.
G. MALNOYER Curé de S. Maurille.
C. GAVLD Curé de S Michel de la Palud, Docteur en Theologie, & Regent en la Faculté; Deputé ordinaire du Clergé.
E. LORIO Curé de S. Iean Baptiſte,
I. DIAMY Curé de Noſtre-Dame de l'Eſuiere.
M. RATIER Docteur en Theologie, Chanoine Curé de la parroiſſe de la Trinité.
FRANCOIS BONICHON Curé de Saint Michel du Tertre.
I. LE MERCIER Chanoine Curé de la Trinité.
I. LOYSEAV Curé de S. Samſon.
F. MAVDOVX Curé de S. Martin.
I. COISCAVLT Curé de S. Laud.
F. IAGV Curé de S. Iulien.
I. LE CHERBONNIER Curé de S. Denis.

Preſentée à Monſeigneur eſtant en ſon Palais Epiſcopal par leſdits Curez aſſemblez, auec les Extraicts des Propoſitions tirées de ladite Apologie, le Lundy quatriéme iour de Nouembre mille ſix cent cinquante-huit.

ORDONNANCE

DE MONSEIGNEVR L'EVESQVE D'ANGERS

Contenant la condamnation d'vn Liure intitulé, Apologie pour les Caſuiſtes, &c.

HENRY par la miſericorde de Dieu & par la grace du ſaint Siege Apoſtolique Eueſque d'Angers : A tous les Fideles de noſtre Dioceſe, Salut & Benediction en Noſtre Seigneur IESVS CHRIST.

NOVS aurions ſouhaité que ceux qui ont publié le liure intitulé, *Apologie des Caſuiſtes*, euſſent enfin condamné les maximes pernicieuſes qu'il enſeigne, & que ce deſaueu public euſt autant edifié l'Egliſe, que l'ardeur qu'ils ont témoignée à le defendre l'a ſcandaliſée. Mais voyant qu'apres les plaintes d'vn ſi grand nombre de Curez de diuerſes prouinces de ce Royaume; apres la Cenſure de quelques-vns de Meſſeigneurs les Prelats, & celle de la Faculté de Theologie de Paris, ceux qui ont bien voulu ſe declarer les defenſeurs de cette dangereuſe Morale la ſouſtiennent encore aujourd'huy, & que ces fauſſes opinions ſe répandent de toutes parts; il ne nous eſt plus permis de nous taire; & il faut neceſſairement que nous rendions en cette rencontre vn témoignage public du zele que nous deuons auoir pour la cauſe de Dieu dont nous ſommes les Miniſtres; pour la doctrine de l'Egliſe dont nous ſommes les Protecteurs; & pour le ſalut des ames dont nous ſommes les Paſteurs & les Peres.

S'il ne s'agiſſoit que de quelque erreur en vne matiere de theologie obſcure en elle-meſme, & éloignée de l'intelligence des Fideles, nous aurions peut-eſtre pû la diſſimuler, comme ne pouuant nuire à nos peuples, qui ne ſont point informez de ces queſtions, & ſe contentent de marcher dans la ſimplicité de la Foy. Mais il s'agit icy de la vie chreſtienne; de la regle des mœurs; de l'amour qu'on doit à Dieu; de la charité qu'on doit au prochain; & enfin de tous les deuoirs les plus eſſentiels & les plus indiſpenſables de la religion de IESVS-CHRIST. Et ce qui eſt meſme de plus perilleuſe conſequence, c'eſt qu'on ne ruïne pas ſeulement les mœurs; mais on en détruit encore le fondement. Car les Papes & les ſaints Peres nous ont appris que l'Egliſe n'eſt pas moins ſainte dans ſa morale que dans ſa foy; & qu'elle fonde l'vne & l'autre, non ſur les penſées & les raiſonnemens des hommes, mais ſur l'authorité de Dieu meſme. IESVS-CHRIST eſt tout enſemble la ſouueraine Sainteté & la ſouueraine Verité : & lors qu'il a eſtably ſa Religion dans le monde, il a voulu rendre les hommes les diſciples de ſa Verité en croyant ce qu'il leur enſeigne, & les imitateurs de ſa Sainteté en faiſant ce qu'il a fait & ce qu'il leur a commandé de faire. C'eſt pourquoy les Chreſtiens ſont appellez dans l'Euangile, *le Peuple parfait*; & IESVS-CHRIST allant à la mort, dit à ſon Pere: *qu'il s'offre comme vne hoſtie ſainte pour tous ceux qui croiront en luy, afin qu'ils ſoient eux-meſmes veritablement ſaints.* Et S. Paul dit que le Sau-

ueur s'eſt liuré pour nous, *vt mundaret ſibi populum acceptabilem, ſectatorem bonorum operum*; pour ſe former vn peuple fidele, & feruent en la pratique des bonnes œuures.

Cependant comment eſtablirons-nous aujourd'huy nos peuples dans cette Morale ſainte & toute diuine que IESVS-CHRIST nous a enſeignée par ſa parole; qu'il a confirmée par ſon exemple; qu'il a ſcellée par ſon propre ſang, & qu'il a écrite luy-meſme auec ſon Eſprit comme par ſon doigt dans le cœur des hommes; ſi on ſubſtituë en ſa place vne autre Morale qui excuſe les hommes dans des excés non ſeulement injurieux à la ſainteté du chriſtianiſme, mais puniſſables par les payens meſmes? Vn Chreſtien eſt diſciple de Dieu, ſelon l'Ecriture, comme il eſt enfant de Dieu. Il a eſté engendré du ſang & de la parole de IESVS-CHRIST; il ſe nourrit auſſi de l'vn & de l'autre; & ayant le Fils de Dieu pour legiſlateur & pour maiſtre, il a ſon euangile & ſon écriture interpretée par l'Egliſe, pour ſa loy & pour ſa regle. Toutefois cette malheureuſe Apologie enſeigne aujourd'huy qu'vn Chreſtien peut prendre pour regle ſa propre raiſon qui luy dictera quand il doit tuër vn homme pour ſatisfaire à ſon honneur; & pour maiſtre vn Caſuiſte ou deux qui l'aſſeurent qu'il peut faire vne choſe que la loy de Dieu condamne comme illegitime.

Ces excés ſeroient incroyables ſi on ne les voyoit non ſeulement publiez auec tant de hardieſſe, mais meſme ſouſtenus auec tant d'opiniaſtreté: & on ne peut auoir ſans doute ny trop de larmes pour les déplorer, ny trop d'auerſion pour les deteſter, ni trop de zele pour les condamner. La nouueauté meſme de ces opinions eſt le caractere de leur fauſſeté: car la verité eſt ancienne & eternelle, comme dit S. Auguſtin, & le menſonge au contraire eſt nouueau & paſſager: *Antiqua eſt veritas; nouitium & temporale mendacium.* Et c'eſt pour figurer cette grande verité, dit le meſme Saint, que IESVS-CHRIST paroiſſant à l'entrée de la diuine Apocalypſe en la maniere qu'il doit reſider parmy les chreſtiens depuis ſon premier aduenement juſqu'au ſecond, a les cheueux blancs comme de la neige, pour montrer qu'on preſchera toûjours la doctrine & la verité ancienne dans ſon Egliſe. *Dominus nonniſi ob antiquitatem veritatis in Apocalypſi albo capite apparuit.*

Mais conſiderant que le meſme Fils de Dieu qui apparoiſſoit à S. Iean a vne eſpée dans ſa bouche, c'eſt à dire qu'il combat les erreurs auec ſa parole ſainte qui eſt appellée par S. Paul l'eſpée ſpirituelle: *gladium Spiritus quod eſt verbum Dei*; & que reprenant en ſuitte vn Eueſque de ce qu'il ne s'oppoſoit pas à ceux qui ſouſtenoient vne doctrine fauſſe & qui corrompoit les mœurs des fideles, il luy dit, que s'il ne fait penitence de cette faute, il viendra luy-meſme combattre contre ces corrupteurs de ſon peuple auec l'eſpée qui eſt dans ſa bouche; Nous craignons auec raiſon, eſtant reſponſables de noſtre conduite au meſme Sauueur, que ſi nous demeurions aujourd'huy dans le ſilence en vne occaſion ſi ſemblable, nous ne nous trouuaſſions expoſez au meſme reproche. Car puis que noſtre eſpée eſt dans noſtre bouche, c'eſt à dire, puis que c'eſt à nous à parler fortement du haut de nos chaires epiſcopales lors que la doctrine du Sauueur que noſtre charge nous oblige de defendre, eſt attaquée: ne ſeroit-ce pas quitter les armes & fuïr honteuſement, que de nous taire? C'eſt pourquoy S. Auguſtin en parlant contre le Paſteur mercenaire qu'il oppoſe au vray Paſteur, dit de luy: Vous fuyez, parce que vous vous taiſez: & vous vous taiſez, parce que vous craignez: *Fugiſti, quia tacuiſti: tacuiſti, quia timuiſti.* Et c'eſt ce qui a fait dire au grand Pape S.

Gregoire, que dans ces occaſions, les vrais Paſteurs aiment mieux mourir que de demeurer dans le ſilence; *eligunt mori magis quàm tacere.*

N'ayant donc deuant les yeux que cette obligation indiſpenſable du miniſtere apoſtolique auquel il a plû à Dieu de nous appeller, quoy que nous en ſoyons tres-indignes : nous éleuons noſtre voix pour crier aux brebis raiſonnables & rachetées par le ſang de IESVS-CHRIST leſquelles il a daigné nous confier, qu'elles ne prennent pas pour les vrais paſturages dont il eſt parlé dans l'Euangile, les herbes venimeuſes d'vne doctrine empoiſonnée qu'on leur preſente, qui tuënt les ames au lieu de leur ſeruir de nourriture. Et afin que nos peuples s'oppoſent de tout leur cœur à ces nouueautez pernicieuſes, & qui auant ce dernier ſiecle eſtoient inouïes dans l'Egliſe ; nous leur diſons auec le Prophete : Voicy ce que dit le Seigneur : Arreſtez-vous ſur les diuers chemins qui ſe preſentent à vos yeux : regardez-les tous ; & vous informant des anciennes voyes de vos peres apprenez quelle eſt la bonne, & marchez par celle-là. *Hæc dicit Dominus : ſtate ſuper vias & videte ; & interrogate de ſemitis antiquis : quæ ſit via bona ; & ambulate in eâ.*

Certes la condition des Eueſques & des Paſteurs qui ont quelque zele pour le ſalut de leur troupeau eſt maintenant bien à plaindre, de voir que ceux qui deuroient le plus contribuer auec eux à la veritable gueriſon des ames, s'eſtudient au contraire à flater l'ignorance & l'intemperance de ces malades ſpirituels, & s'efforcent de juſtifier les crimes au lieu de trauailler à la juſtification & à la conuerſion des coupables. Car ou ils changent des pechez enormes en des actions permiſes & innocentes, & ainſi leur donnent vne facilité & vne licence toute entiere pour les commettre : ou ils les laiſſent dans les occaſions prochaines qui les engagent au vice: ou ils ruïnent tellement le Sacrement de la Penitence qui eſt l'vnique porte par laquelle ils peuuent reuenir à Dieu, qu'ils ſe mettent peu en peine de commettre les plus grands pechez, puis qu'ils peuuent s'en faire abſoudre ſans aucune peine & ſans aucun veritable changement de vie. Quelle eſperance reſte-t-il donc au malade lors que luy-meſme & ſon medecin conſpirent également à ſa perte ; & que luy voulant bien eſtre trompé, il trouue des medecins qui veulent bien auſſi le tromper ?

Nous voyons aujourd'huy que quelque aſſiduité que nous apportions dans l'exercice de noſtre charge ; quelque ſoin que nous prenions de nos peuples & quelques Ordonnances que nous faſſions pour le reglement de la diſcipline; neanmoins la licence & le débordement des mœurs qui a comme inondé l'Egliſe dans ces derniers temps, & la dureté des cœurs dont nous pourrions aujourd'huy nous plaindre auec encore plus de raiſon que n'ont fait les Peres du ſaint Concile de Trente, nous reduiſent preſque en l'eſtat où eſtoit S. Gregoire de Nazianze, lors que parlant de luy-meſme, il dit, *qu'il ne luy reſtoit plus rien à donner à l'Egliſe que ſes gemiſſemens & ſes larmes.* Si donc nous ne pouuons pas empeſcher de ſi grands maux : nous nous acquittons au moins du deuoir de noſtre charge en les combattant de toutes nos forces. Et puis que les Apoſtres ont eſté appellez par le Fils de Dieu la lumiere du monde, nous ne deuons pas permettre, ſelon la penſée de S. Bernard, qu'on puiſſe dire de nous qui ſommes les ſucceſſeurs des Apoſtres, que nous ne ſommes pas la lumiere, mais les tenebres du monde, en authoriſant ou par noſtre approbation ou par noſtre ſilence vne doctrine noire & tenebreuſe, qui eſteint la lumiere de la foy & meſme de la vraye raiſon ; qui eſt ſcan-

daleuſe à l'Egliſe, & pernicieuſe aux Eſtats; qui eſt abominable deuant Dieu, & qui doit eſtre en execration à tous les hommes.

C'eſt pourquoy deſirant d'empeſcher les maux que ce pernicieux liure pourroit cauſer aux ames dans l'eſtenduë de noſtre Dioceſe, & ſatisfaire à la Requeſte à nous preſentée par nos chers freres les Curez de noſtre ville epiſcopale; nous auons fait confronter l'Extrait par eux produit auec l'Original dudit Liure; & l'y ayant trouué conforme, ſur ce oüy noſtre Promoteur qui a eü communication tant dudit Liure & dudit Extrait que de ladite Requeſte; Nous auons condamné & condamnons par ces preſentes ladite Apologie des Caſuiſtes, comme contenant vn grand nombre de maximes fauſſes, erronées, contraires à la Morale chreſtienne, & à l'eſprit de l'Euangile: qui ruïnent les vrayes regles des mœurs par la fauſſe regle de la probabilité: qui oſtent l'horreur que les Chreſtiens doiuent auoir de pluſieurs crimes enormes: qui portent au libertinage: qui entretiennent & accroiſſent la corruption des mœurs: qui accouſtument les ames à n'auoir ny amour pour Dieu, ny charité pour le prochain, ny reſpect interieur pour les ſaints myſteres, ny affection veritable pour les pauures, ny reuerence pour la doctrine des Peres & pour les loix de l'Egliſe, ny ſoûmiſſion d'eſprit & de cœur pour pluſieurs commandemens indiſpenſables de IESVS-CHRIST & des Apoſtres. Nous faiſons des defenſes tres-expreſſes à tous les Fideles de noſtre Dioceſe, de lire, vendre, ny debiter ledit liure ſous peine d'excommunication. Et à ce qu'aucun ne l'ignore, nous ordonnons que ces preſentes ſeront leuës & publiées aux Proſnes & Predications des Parroiſſes de cette ville, & des autres de noſtre Dioceſe au premier Dimanche, & affichées en la maniere accouſtumée. Donné à Angers ce onziéme Nouembre mille ſix cent cinquante-huit.

Signé, HENRY Eueſque d'Angers.

Par le commandement de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reuerendiſſime Eueſque d'Angers,

MVSARD.

THE NEWBERRY LIBRARY

Case Wing folio C2 144 .A1 v.1 no 77